

Bonne et heureuse année 2019



Chers amis du Parc du Rocher,

L'année 2018 se termine avec une météo clémente, l'hiver n'est pas encore arrivé à La Grière. Les vacanciers de Noël ont pu profiter des grandes marées pour d'agréables promenades sur notre plage qui n'a pas trop souffert et reste bien ensablée.

Notre ami Jacques GUIBLAIS a souhaité prendre un peu de recul et a laissé sa place à Patrick RAGOT qui co-préside l'association avec Gilles GOBLET. Jacques nous accompagne en qualité de vice-président.

Notre association était représentée le 24 novembre 2018 à la réunion de coordination des parcs en présence de Monsieur le Maire et de ses adjoints. Vous en trouverez le compte-rendu dans ce bulletin ainsi que sur notre site Internet.

Au cours de cette année 2019 nous souhaitons faire évoluer notre site Internet vers une configuration plus actuelle et plus lisible pour tous. Nous avons chargé un prestataire d'élaborer un site plus convivial, plus intuitif, et l'ensemble de notre historique, de nos photos, et de nos rubriques devrait être incorporé au nouveau site d'ici cet été.

Nous remercions les résidents permanents et les administrateurs qui s'impliquent pour alimenter et faire vivre ce lien offrant la possibilité à chaque adhérent de suivre l'actualité locale en permanence.

Le bulletin publié à l'occasion des vœux en début d'année est le lien entre nos rencontres estivales ou lors de notre AG du mois d'août.

En attendant d'avoir le plaisir de nous retrouver dès les beaux jours, nous vous renouvelons nos meilleurs vœux pour 2019.

Gilles GOBLET

Patrick RAGOT



Plage ouest à mi-janvier 2019

RENCONTRE avec M. FLATIN Adjoint en charge du littoral

Le sujet : La protection de la dune et son aspect esthétique

Depuis 2014, l'association du Parc du Rocher réclame un aménagement qui concilie esthétique et protection de la dune à l'ouest de la descente 39, dans le prolongement de la défense pieux-paille restée ouverte ou incomplète, devant la propriété « La Horde ».



Cette protection a été réalisée par la commune en délégation des services de l'état.

Depuis, il nous est présenté l'opposition de la DDTM à tous travaux.

Les propriétaires précédents restaient en désaccord au sujet des travaux de construction du mur.

Les nouveaux propriétaires accepteraient-ils d'embellir le mur de clôture ? Mais comme la propriété reste en zone rouge, ils n'auraient pas le droit de faire d'aménagement ...

Les voisins voudraient engager des travaux pour empêcher l'effondrement de la dune.

Nous avons donc rencontré les services de la DDTM en octobre 2017, puis M. FLATIN adjoint en charge du littoral en octobre 2018.



Les propositions et conseils apportés par les représentants de la mairie ont immédiatement été transmis aux nouveaux propriétaires en novembre 2018.

REUNION DES PARCS

Principaux points abordés en Mairie le 24 novembre 2018

M. Le Maire reçoit les représentants des parcs, accompagné de M. GAUTHIER 1^{er} adjoint, de M. FLATIN adjoint en charge du littoral, et de M. LEJEUNE adjoint à la sécurité.

Sont aussi présents M. DUPUY Directeur des Services Techniques, et Mme BOUTRY assistante de M. le Maire.

L'association du Parc du Rocher est représentée par Gilles GOBLET et Patrick RAGOT.

Défense du littoral-protection des dunes

La construction de la digue de la Belle Henriette, sur le Domaine Public Maritime, reste l'objet d'une enquête complémentaire menée par le syndicat mixte du Marais Poitevin dans le cadre de la GEMAPI. Après la réalisation des travaux de la digue sur les communes de l'Aiguillon-sur-Mer, puis de la Faute-sur-Mer, la prochaine phase de travaux est prévue d'ici à 2 ans maximum sur la commune de La Tranche-sur-Mer.

Un diagnostic de vulnérabilité doit être réalisé pour les habitations situées en zone bleue ou rouge du PPRL, afin de déterminer les maisons à risque nécessitant la construction

d'une zone de survie. La hauteur de plancher des habitations doit être supérieure à la cote NGF de 5.40 m.

Depuis l'application du PPRL, les propriétaires ont 5 ans pour réaliser les travaux.

Les frais de géomètre peuvent être subventionnés à 40% par le Syndicat Mixte du Marais Poitevin. Les propriétaires des maisons à risque seront prévenus par un cabinet chargé de réaliser le dossier de demande de subvention pour 40 % du montant des travaux, limité à 10% de la valeur vénale de la maison.

Le prochain bulletin de la commune de La Tranche rappellera ces obligations, et les problèmes d'assurance qui peuvent en résulter.

La descente 34, parc des Naulleaux, devenue dangereuse sera « re-striée ».

La base de la descente 37, ouest Parc du Rocher, obtiendra la pose de ganivelles en protection.

M. DUPUY explique que la date de pose des tapis d'accès à la plage dépend du temps et des marées. Une descente pour chaque parc est opérationnelle dès les vacances de Pâques. Les tapis restent vulnérables aux grandes marées, et doivent permettre la libre circulation des engins d'entretien sur le sable. Ces tapis ne sont pas prévus pour être utilisés pour la descente des annexes. Le coût d'aménagement des 50 accès de plage de la commune est de 70.000€. Il est rappelé que l'année 2018 a été particulièrement favorable au bon déroulement de ces travaux.

Les enrochements de protection demandés à Ste-Anne ont été réalisés, le reste des aménagements le sera au printemps.

Entre le Parc des Naulleaux et le Parc du Rocher, une pose de ganivelles sera réalisée courant mars afin de protéger la bonne reprise des végétaux constatée depuis 3 ans.

Au niveau de la Crevasse du Rocher, la défense « pieux-paille » abîmée, nécessite une remise en état qui sera réalisée avant le printemps. Il s'ensuit une discussion concernant les appellations de ces défenses « dures » interdites par la DDTM, ou qualifiées par les résidents de « transparentes et tolérées »...et sur ce sujet personne ne semble partager le même avis. En conclusion ces aménagements ne dépendent plus de la commune !



Sécurité – Tranquillité publique

Il est rappelé que la vitesse est limitée à 30 km/h dans de nombreuses zones de la commune.

M. le Maire demande des précisions d'implantation au sujet de l'arrêt supplémentaire réclamé pour le bus « Millet », au centre de La Grière.

En 2019, les horaires de surveillance des zones de baignade seront adaptés en fonction des horaires des marées.

L'installation de « bacs à marée » supplémentaires en sortie de plage est à l'étude.

Des parcs à vélos complémentaires seront installés aux entrées de plage de La Grière.

Des incivilités et désordres sont fréquemment constatés aux sorties de « boîtes de nuits ». La commune vient de faire l'acquisition des terrains « SWEETY PARK », et propose aux propriétaires d'acquérir des parcelles afin de réaliser des parkings surveillés à destination de la clientèle des boîtes de nuit. Ces parkings de 150 à 200 voitures pourraient être fermés et placés sous surveillance.

Le parc Clémenceau réclame la mise en sens interdit « sauf riverains » des impasses d'accès à la plage (rue de l'atlantique et rue de l'océan), sur le modèle récent du parc des Naulleaux. Nous marquons notre étonnement face à ces « semi-privatisations ». M. LEJEUNE fait remarquer le côté ambigu et illégal de la mention « sauf riverains ». M. le Maire ne semble pas prendre position.

La chaîne qui sert de main courante, dans la descente de plage de l'avenue de l'Océan, sera adaptée à bonne hauteur.

Urbanisme – Voirie - Aménagement urbain

Urbanisme :

L'enseigne « SUPER U » a signé un compromis concernant l'achat du Camping de la CORBA, pour l'achat de 10 000 m² immédiatement. Le reste du terrain sera acquis en 2019. Le projet reste à discuter avec la Mairie, dans le cadre d'un réaménagement global de l'entrée de ville.

Voirie :

Afin de répondre aux difficultés de circulation, la Mairie garde le projet de réalisation d'un sens unique avenue Maurice Samson. *Le but n'est pas d'interdire les voitures, mais de privilégier les vélos.* Cet aménagement ne pourra pas être réalisé pour 2019.

La réfection de toutes les peintures de voirie est prévue avant le 15 mars 2019. Il est aussi confirmé la réfection de la voirie entre la voie rapide et le centre de la Grière, durant l'hiver.

M. le Maire rappelle que l'entretien concernant l'éclairage public est délégué au SYDEV, et que les délais de réalisation des travaux sont devenus très longs, jusqu'à 18 mois.

Il est aussi précisé que les caméras de surveillance du centre ville sont opérationnelles. M. le Maire garde l'objectif d'équiper La Grière et les parcs en profitant de l'installation de la fibre optique. Un plan général est en projet.

De nouvelles antennes pour téléphone mobile sont implantées, Bouygues aux « Préveils », Free à Ste-Anne, et bientôt Orange à « SWEETY PARK ».

La réfection partielle de l'avenue des Tulipes, avec remise à niveau des affaissements, est prévue prochainement.

Les travaux de réfection de l'avenue de la Plage débuteront début décembre.

DIVERS

CCSVL (Communauté de Communes Sud Vendée Littoral)

Le traitement des chenilles, très présentes cette année encore, reste à l'initiative des propriétaires sur les parties privées.

Les zones publiques ont été traitées vers le 20 septembre. Cette compétence a été transférée à la Région.

M. le Maire propose l'intervention du FDGDON, doté d'un matériel très performant, pour le traitement des propriétés des parcs. Le coût serait de 400€ pour 3 hectares... M. le Maire préconise de faire effectuer ce traitement par les associations de parcs, et d'inclure le coût dans les cotisations ... !?. Nous précisons que tous les propriétaires ne sont pas adhérents. M. le Maire n'apparaît pas très concerné par ce problème et précise que la commune n'intervient pas sur les propriétés privées.

Divers

Un terrain de pétanque sera créé entre l'avenue des Pins et l'avenue des Naulleaux.

Place des Camélias, le terrain de pétanque sera à délimiter.

Le problème des déjections canines est une fois de plus évoqué suite à la demande d'une campagne de sensibilisation. M. le Maire ne prend pas position et rappelle la pose et l'entretien de matériel chaque année par les services municipaux.

Le terrain « SWEETY PARK » acheté en novembre, sera nettoyé et déconstruit avant fin décembre.

Il est suggéré d'apporter plus de précision dans le décompte des places restant disponibles sur les parkings payants. Les places « PMR » disponibles ne sont pas utilisables par tous. La correction sera effectuée en modifiant l'écart de places appliqué.

M. le Maire affirme la nécessité d'obtenir une attestation de risque délivrée par les pompiers, pour intervenir sur les parcelles en friche.

DU NOUVEAU DANS LA COMMUNE

A LA GRIERE

Pour les coquettes un nouveau salon de coiffure ouvrira ses portes dès le mois d'avril à l'angle de la rue des Vanneaux et du boulevard.

Aménagement de l'ancien terrain de l'Hôtel des Pins en espace végétalisé et configuré pour accueillir les concerts de la période estivale à venir.

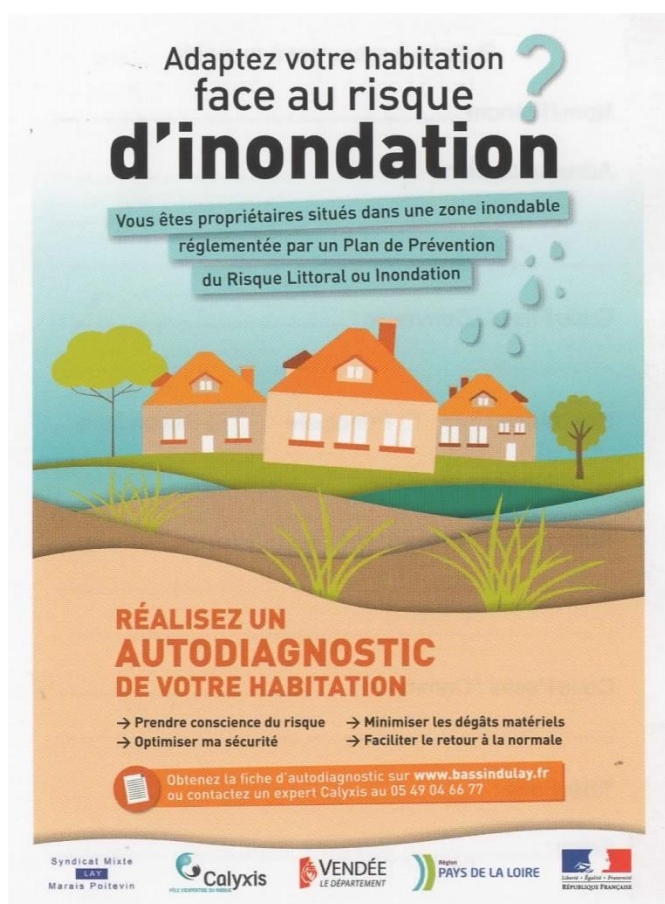
Réfection de la voirie de la route des plages entre le rond-point des Anciens combattants et la départementale.

FESTIVITES

Les concerts de l'été à la Grière : en juillet Jenifer et Michel Jonasz en août.

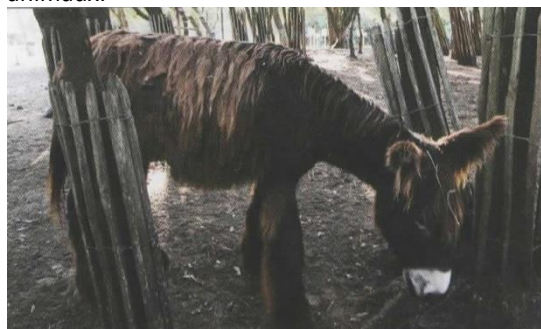
HABITATIONS EN ZONE ROUGE

Chaque propriétaire recevra un courrier pour réaliser un diagnostic de son habitation.



UN NOUVEAU RESIDANT AUX FLORALIES

Estève des genets a rejoint l'âne Victor dans l'enclos des animaux.



POUR TOUT SAVOIR SUR NOTRE COMMUNE

Le nouveau site internet de la mairie avec possibilité de recevoir des nouvelles régulières en vous abonnant à la Newsletter !



DEMEMAGEMENT du SUPER U

A la cérémonie des vœux du maire, M. Kubryk a invité M. Brégeon (directeur des magasins U) à présenter son projet d'installation sur le terrain de l'ancien camping de la Corba. La construction pourrait se faire à partir de 2020. Les anciens bâtiments devraient être dévolus aux artisans et commerçants de la commune qui doivent se réunir prochainement pour évoquer l'organisation de ce nouveau secteur d'activités.

DU CHANGEMENT AU CNT (Cercle nautique tranchais)

Faute de candidat pour remplacer le président, le Maire a décidé de reprendre, via la SPL (Office de Tourisme), l'activité cours et accueil des stagiaires. La SPL va donc, dès le 1^{er} janvier 2019, outre l'activité « Office de Tourisme », assurer la gestion du Camping Municipal et maintenant celle du CNT, tandis que l'association historique se concentrera sur les manifestations comme la semaine de la glisse et l'encadrement des jeunes du club.

LES CHENILLES

Pour traiter vos arbres, vous pouvez vous adresser à POLLENIZ 1, allée des Druides BP 141 850004 LA ROCHE SUR YON Tél 02.51.47.70.61, ou polleniz85@polleniz.fr (prestation payante), ou vous inscrire à la mairie de juillet à septembre.

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER - Hôtel de Ville -

85360 LA-TRANCHE-SUR-MER

Responsables publication : Gilles GOBLET, Patrick RAGOT

Associés à Danièle Martineau, Dominique RAINETEAU, René BLANC et Jacques GUIBLAIS

Photo des vœux : René BLANC

Contact : contact@parcdurocher-lagriere.fr

Site internet : <http://www.parcdurocher-lagriere.fr/>